

Le partage des terres collectives dans la moyenne vallée du Dra (Maroc) : atouts et contraintes pour la réhabilitation des parcours

Jaafar B., Yessef M., Ramdan A.

in

Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.).
Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32

1997

pages 169-176

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971107>

To cite this article / Pour citer cet article

Jaafar B., Yessef M., Ramdan A. **Le partage des terres collectives dans la moyenne vallée du Dra (Maroc) : atouts et contraintes pour la réhabilitation des parcours.** In : Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Sghaier Zaafouri M. (ed.). *Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides.* Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 169-176 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 32)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Le partage des terres collectives dans la moyenne vallée du Dra (Maroc) : atouts et contraintes pour la réhabilitation des parcours

Brahim JAAFAR, *Projet lutte contre la désertification dans la vallée du Dra, GTZ/ORMVAO, Zagora (Maroc)*

M. YESSEF, *Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Rabat (Maroc)*

A. RAMDAN, *ORMVAO/Service d'élevage, Ouarzazate (Maroc)*

Résumé : Située dans le sud-est marocain, la vallée du DRA moyen est constituée de six palmeraies occupant les terrasses limoneuses du Dra. Ces palmeraies sont prolongées vers les massifs grés-schisteux de l'Anti-Atlas par des plaines alluviales ou feïja et des glacis-terrasses en reg. Ces terrains extérieurs constituent, à l'égard de la palmeraie (secteur agricole), les terrains de parcours et de collecte du bois. Le partage et l'appropriation de fait de ces terrains ont été initiés depuis les années soixante-dix jusqu'à nos jours, se traduisent par une mise en valeur des terrains consistant à installer de petites exploitations en irrigué (pompage à partir de la nappe). Cette évolution est le résultat d'une part de la sédentarisation des anciens nomades originaires de la zone et d'autre part de la recherche par les oasiens de terrains pour l'extension de l'agriculture en irrigué et pour l'habitation.

La dégradation des terres dans la moyenne vallée du Dra est accentuée et leur réhabilitation s'impose. Or le partage des terrains collectifs révèle une problématique sur le plan des ressources naturelles en général et de la gestion de l'espace pastoral en particulier :

- à court terme, c'est une utilisation intensive qui permet de réduire la dépendance des éleveurs vis-à-vis de l'élevage extensif (nomade et semi-nomade) ;
- à long terme, le rabattement de la nappe serait peut être une contrainte à l'extension de ce système d'exploitation.

Pour l'aménagiste, le partage des terres collectives serait-il une base pour améliorer, avec les populations concernées, la gestion des ressources naturelles et la réhabilitation de ces terres en dégradation ?

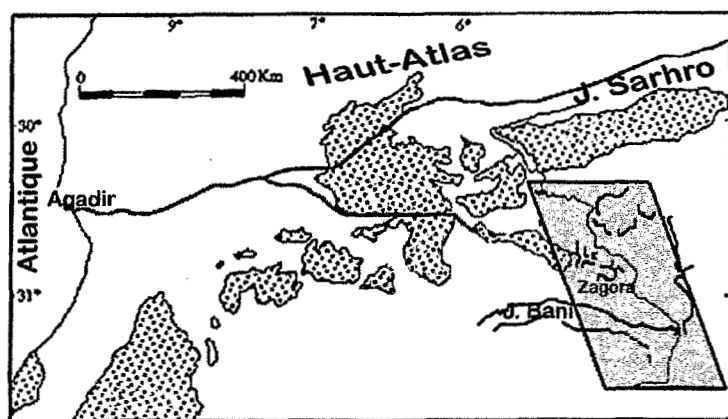


Figure 1 : Carte de situation de la vallée du Dra moyen

La vallée du Dra moyen se situe entre 29°30' et 31°00' de latitude nord (fig.1). Elle est longée par l'oued Dra sur 200 km de longueur, et sa largeur moyenne est de 10 km. Le bioclimat de la zone est de type aride inférieur à hivers tempérés avec une pluviométrie

moyenne de 70 mm/an. Cette vallée est constituée de palmeraies, séparées par des gorges façonnées dans le massif montagneux du Bani (fig.2), qui y forment le secteur agricole. Les six palmeraies sont, de l'amont vers l'aval, Mezguita, Ternata, Fezouata, Ktousa et M'hamid. Nous nous intéresserons particulièrement à la palmeraie de Fezouata (photo 1).

L'agriculture et surtout l'exploitation du palmier constituent le système d'exploitation dans cette vallée. La taille moyenne des exploitations varie entre 0,5 et 1,4 ha. 25% des exploitations ont une taille comprise entre 2 et 5 ha (Fabre, 1993). L'élevage, pratique conjointe à l'agriculture, est de type semi-intensif dans le périmètre irrigué, et extensif sur les parcours. L'écono-

mie de la zone se fonde sur la production dattière, le tourisme et l'immigration. Les conditions climatiques et édaphiques sont contraignantes : le déficit hydrique en certaines périodes de l'année ne permet pas la mise en place d'une agriculture de production. Tout au long de la vallée, l'écosystème, fra-

gile, subit des pressions anthropiques par surexploitation des ressources. Les processus de dégradation se manifestent par une érosion hydrique et éolienne active qui a pour conséquences l'ensablement des palmeraies et des infrastructures, le rabattement de la nappe et la salinisation des sols et des eaux.

1. Le partage et l'appropriation des terres



Photo 1 : Vue générale de la palmeraie de Fezouata. En premier plan, l'oued Dra, puis le col de Takkat.

A l'exception des terres privées ou "melk" et des terres des "habous" (terres de fondation religieuse), les terrains de parcours au niveau de la cuvette de Fezouata font l'objet de conflits entre les tribus nomades d'une part, et entre les villages de la palmeraie d'autre part.

Les tribus nomades fondent leur droit d'appropriation de ces terrains sur des faits historiques, particulièrement la défense de ces terres pendant la période coloniale, le droit de jouissance en tant que nomades, mais aussi la protection des sédentaires contre l'invasion des autres tribus (Ouhajou, 1993).

Par contre, les villageois justifient leurs re-

vendications par le fait que les terrains extérieurs à la palmeraie constitueraient l'extension de leur secteur irrigué.

Actuellement, les terrains de parcours se répartissent en deux lots. Le premier lot concerne les terrains collectifs des tribus, et le second concerne les terrains des villages (fig.3).

Bien que la situation des terrains collectifs reste sujette à des litiges entre les différents groupes, l'appropriation de fait s'est poursuivie par le partage. Deux situations sont à distinguer à cet égard : le partage des terrains collectifs des villages de la palmeraie, et celui des terrains collectifs des tribus (Ouhajou, 1993).

1.1 Le partage des terres des villages

Le partage des terres des villages a été soulevé par certains groupements, d'une part à cause des menaces de mainmise sur des terres par les étrangers à la région, particulièrement les investisseurs dans le domaine du tourisme qui peuvent avoir du terrain par des voies officielles, et d'autre part à cause du rétrécissement de l'espace agricole au niveau de la palmeraie. Cette dernière situation est le résultat de l'érosion des berges par l'Oued Dra, l'ensablement d'une partie de la palmeraie, et les besoins croissants des populations pour l'extension de l'habitat.

Les attributions des lots de terrain partagé ont été faites suivant les critères de lignage, de foyer et d'individus.

1.2 Partage des terrains des tribus

Sur la rive droite de l'Oued Dra, les deux grandes familles de la tribu des Aït Atta (Aït

Issfoul et Imsouffa), ont partagé leur espace suivant une limite géographique bien précise. Tout individu affilié à l'une des familles peut s'approprier un lot de terrain à condition qu'il ait les moyens de se sédentariser. L'attribution se fait par le comité traditionnel

composé d'un délégué foncier et des membres de la tribu, tous désignés par les lignages. La taille des lots attribués tient compte du nombre de personnes de la famille, elle peut atteindre 5 ha.

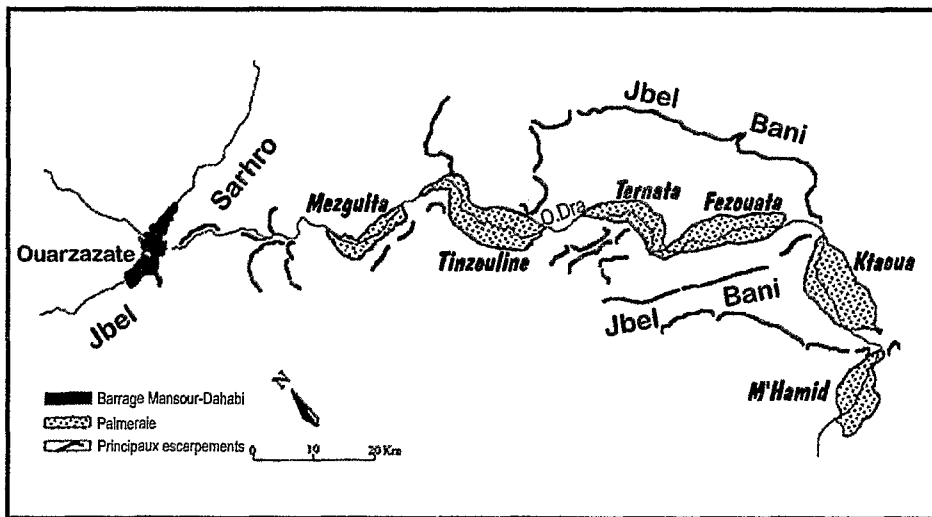


Figure 2 : Les six palmeraies de la vallée du Dra moyen

2. Impact de l'appropriation des terres collectives

Les plaines alluviales et les zones d'épandage de la cuvette de Fezouata, jadis réservées au parcours, sont devenues un espace de développement d'un *système agro-pastoral* voire même oasien (Yessef, 1996). En effet, depuis les années soixante-dix, le phénomène de sédentarisation des nomades des Aït Issfoul et Imsouffa est en nette progression (fig.4).

La sédentarisation des éleveurs nomades sur les terrains de parcours a connu des fluctuations qui s'expliquent surtout par le manque de moyens pour le creusement des puits, mais aussi par l'apparition de conflits à l'intérieur d'un même groupement.

Quant aux terrains partagés par les villageois, les ressources générées par l'agriculture ou issues de l'immigration ont servi au financement de l'installation de nouvelles exploitations à l'extérieur de la palmeraie (photo 2). De plus, le développement du tourisme a attiré des investisseurs pour installer des infrastructures du type camping ou bivouac sur la zone marginale. Actuellement, le nombre de lots de terrains aménagés atteint une soixantaine (photo 3).



Photo 2 : Mise en exploitation agro-pastorale sur des terres attribuées

L'installation sur les terres de parcours est marquée par le creusement de puits (photo 4) et l'habitation, suivis par la mise en valeur de la terre, se caractérise par la plantation du henné, du palmier dattier, et par quelques cultures maraîchères et de luzerne.

Le henné et la datte rapportent aux agropasteurs des revenus qui leur permettent d'augmenter la capacité du puits ou le creu-

sement d'un autre, et par la suite d'accroître la superficie agricole utile.

Au niveau de ces systèmes, l'élevage devient de plus en plus semi-intensif. Certains agro-pasteurs gardent le troupeau aux alentours des exploitations, d'autres pratiquent encore l'élevage extensif sur les terrains de parcours en maintenant un membre de la famille sous la tente avec les troupeaux caprins Rahali.

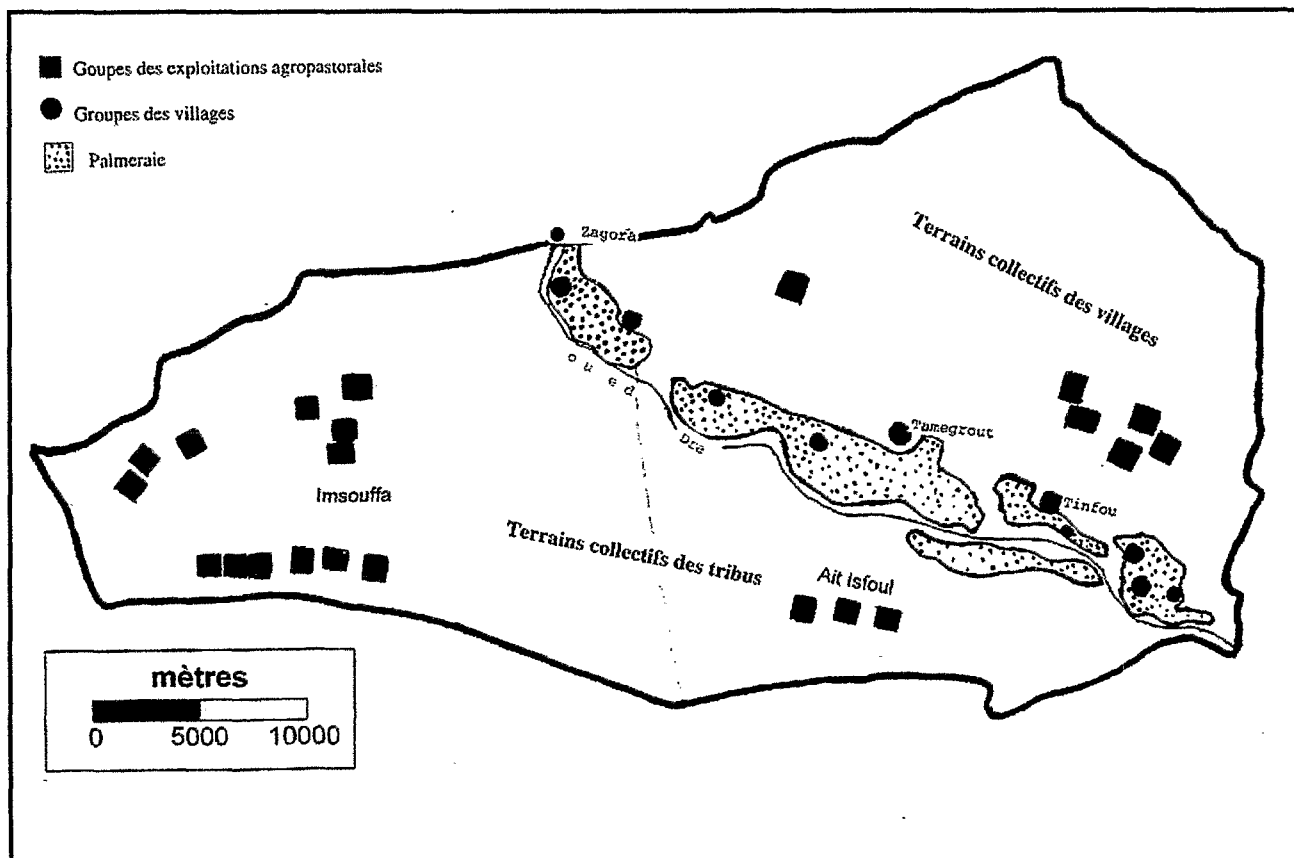


Figure 3 : Carte de localisation des terrains appropriés par les villages et par les tribus, dans la cuvette de Fezouata.

3. Avantages et inconvénients du partage des terres collectives

Le statut collectif, l'augmentation des besoins en bois de chauffage et en ressources pastorales, ont toujours été à l'origine d'une exploitation compétitive et abusive des ressources pastorales. Par conséquent ces faits, à de rares exceptions près, présentent une contrainte pour la gestion des terres.

L'intérêt de l'exploitation des terres marginales reste encore douteux dans la mesure où les conditions climatiques et édaphiques sont limitantes, et où la fragilité de l'écosystème présente un risque de phénomènes de désertification.

La divergence des intérêts des utilisateurs et le manque d'esprit de gestion ne permettent pas de dresser et de mettre en œuvre des plans d'aménagement des parcours. Dans la palmeraie de Fezouata, la recherche d'un consensus entre les aménagistes et les utilisateurs de l'espace collectif se heurte à des confusions liées à la tendance au partage des terres (Dimanche & Jaafar, 1993). Les individus conditionnent l'aménagement des terroirs par l'identification des ayants droit et la précision des limites de l'espace de chaque groupe.

Devant la nouvelle tendance à l'exploita-

tion des terrains de parcours (l'appropriation de fait et la mise en valeur de la terre), des réflexions quant à la gestion appropriée permettant une utilisation durable de ces ressources s'imposent. Ainsi il est intéressant de passer en revue les avantages et les inconvénients de cette situation pour le devenir des parcours.

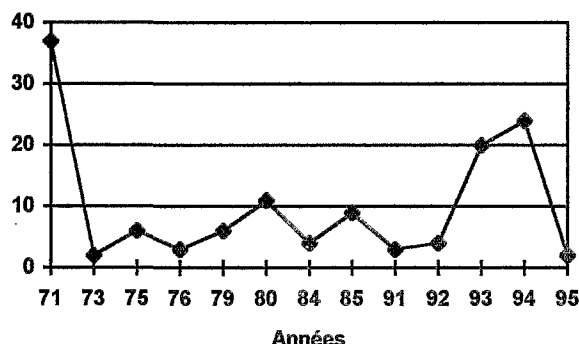


Figure 4 : Succession de l'installation de petites exploitations sur les terres collectives (source : PROLUDRA, 1994)

L'appropriation des parcours entraîne localement l'installation de bandes de protection des sols déjà dégradés. L'agro-pasteur travaille minutieusement le sol, en apportant des fertilisants organiques qui permettent de régénérer l'activité biologique des sols. La réussite d'une telle exploitation dépend de la nature des sols. Sur les terrains des tribus, essentiellement les basses terrasses et les zones d'épandage (Dimanche & Jaafar, 1994), le nomade choisit l'unité la plus appropriée de l'exploitation, avec des coûts de travail du sol faibles (photo 5), mais au niveau des terrains collectifs des villages, le mode de partage ne permet pas ce choix. Ceux qui ont leur lot sur des unités gypseuses pensent à d'autres utilisations.

Les terrains de parcours étant surexploités, ils constituent une source de sables qui menacent la palmeraie (photo 6). Les bandes de protection créées par les agro-pasteurs autour des exploitations jouent un rôle de brise-vent dont l'impact est de plus en plus sensible à l'aval. Ainsi, l'installation d'autres exploitations est devenue possible à l'aval de celles déjà installées.

En même temps, les agro-pasteurs préservent la végétation naturelle autour de leur exploitation, car cette végétation leur apporte

du fourrage pour les agneaux et les brebis gestantes.



Photo 3 : Vue générale des exploitations agro-pastorales sur des terres attribuées.

Quant à l'utilisation de l'espace, les agro-pasteurs développent diverses stratégies de gestion de leur espace, en particulier la conservation des acaciaies de la steppe. Certains groupes ont même instauré des amendes contre l'exploitation d'*Acacia raddiana*, contre les utilisateurs du bois à des fins énergétiques domestiques et pour l'artisanat.

Le contrôle de leur terroir permet de réduire la compétitivité sur l'utilisation gratuite du parcours.

Les agro-pasteurs devenus conscients de la perte des eaux de crue par ruissellement ont développé des techniques traditionnelles pour profiter de ces eaux pluviales. Ils ont confectionné des petits barrages de rétention où ils dévient ces eaux vers les exploitations grâce à des petits canaux. Pour améliorer ces techniques, le projet PROLUDRA a développé, avec les agro-pasteurs, un programme de travaux

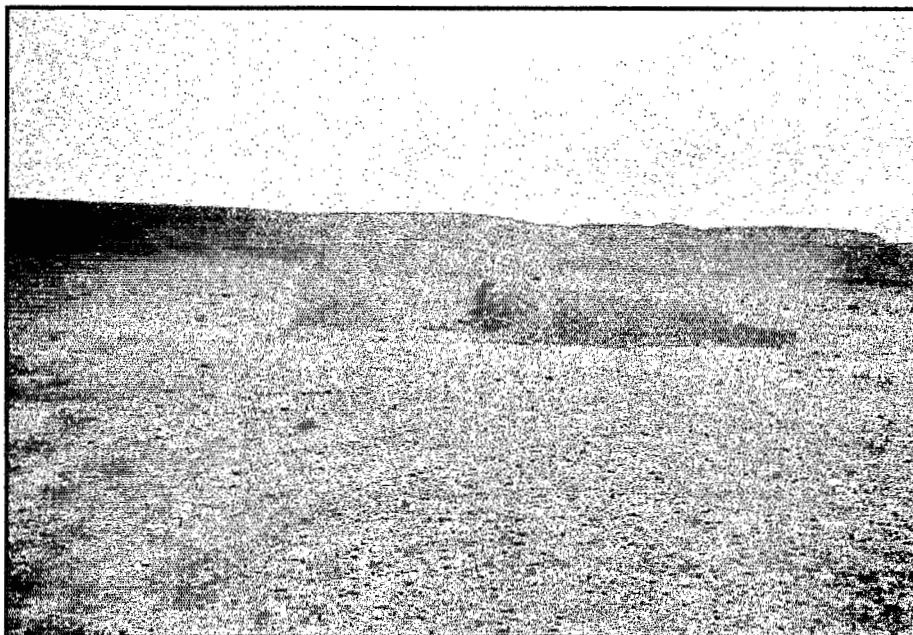


Photo 4 : Début d'une installation : installation de la motopompe

d'épandage des eaux de pluies "Tabia".

Du point de vue socio-économique, l'exploitation des terres marginales est, à court terme, une source de revenus. Le henné, la datte et l'élevage permettent aux agro-pasteurs, surtout anciens nomades, de générer des revenus qui améliorent leurs conditions de vie, et de créer des emplois pour les jeunes. De plus, la sédentarisation leur offre la possibilité de s'organiser en collectivités. Ainsi, ils profitent des services qu'ils organisent eux-mêmes (coopération pour le travail du sol et l'agriculture, mosquée, moyens de transport...) et des services fournis par l'État (écoles, dispensaires, subvention aux produits...).

A part l'agriculture, la beauté des paysages oasiens attire les touristes, heureux de passer quelques jours dans le "désert". Certains propriétaires de lots de terrains en tirent profit en proposant des services aux organisateurs de bivouacs et de camping sur les sites.

Pour les services centraux, l'appropriation des terres collectives est une source de conflits entre les groupes, mais, entre autres et à court terme, c'est une possibilité de fixer les populations sur place et de limiter l'exode rural.

A long terme, si les ressources en eau le permettent, les agro-pasteurs vont continuer à développer une agriculture de production

capable de couvrir leur besoins, et de participer à l'économie de la région.

L'interface entre la palmeraie, les exploitations agro-pastorales et le parcours, favorise le développement d'une stratégie d'élevage qui s'articule entre l'engraissement et la production, tout en réduisant la pression sur le parcours. A long terme, cela permettra aux services agricoles de développer la diversification de la production en introduisant des espèces et des variétés adaptées aux conditions

climatiques de la zone, et de valoriser le patrimoine local. A cela s'ajoute la possibilité d'exploiter les sources d'énergie renouvelables respectant l'environnement, telles que l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

L'exploitation des terres de parcours élargit et intensifie la dualité entre ceux qui sont soucieux de la dégradation des ressources naturelles, sans tenir compte des aspects socio-économiques, et ceux qui cherchent des alternatives permettant une utilisation rationnelle de l'espace et l'amélioration des conditions de vie des agro-pasteurs.

Quels que soit les objectifs de chaque perception, l'appropriation des terres de parcours présente à court et à long terme des contraintes non négligeables.

A court terme, la plantation des exploitations agro-pastorales dans l'espace va augmenter la pression sur les parcours avoisinants. Cette situation devrait s'accroître si des mesures d'économie de bois de chauffage ne sont pas entreprises au sein des foyers. Les agro-pasteurs doivent aussi rationaliser leur élevage en fonction de cette nouvelle situation.

Quant à la ressource en eau, l'absence d'études hydrogéologiques et hydrauliques approfondies met en doute sa durabilité.

D'après les agro-pasteurs, le niveau de la nappe suit les fluctuations des précipitations, ce qui présente une contrainte pour l'amélio-

ration de leurs productions. Mais il faut ajouter que, jusqu'à présent, les agro-pasteurs cherchent un mode de gestion de l'irrigation au niveau des exploitations.

Pour les profanes de l'écologie, le système nomade est un mode de gestion bénéfique pour le parcours des zones sub-sahariennes. Le mode "rest/rotation" permet la régénération des parcours sans intervention humaine. Ce système est en évolution régressive, même à court terme.

L'exploitation excessive de la nappe va aboutir à long terme au rabattement de celle-ci, jusqu'à son tarissement. Le manque de gestion de l'irrigation et la nature des unités

édaphiques (Dimanche & Jaafar, 1994), vont augmenter le processus de salinisation des eaux et du sol. D'ailleurs ce phénomène est accentué au niveau des palmeraies.

La prolificité animale et la démographie humaine non-contrôlées vont augmenter les besoins en ressources naturelles. Les potentialités du milieu ne supporteront pas ces exigences, ce qui entraînera une nouvelle dégradation des sols, l'augmentation des processus de désertification et contraindra les populations à immigrer.

La situation va peut-être entraîner des changements de vocation de l'espace, et on assistera alors à une réaffectation des terrains de parcours.

Conclusion

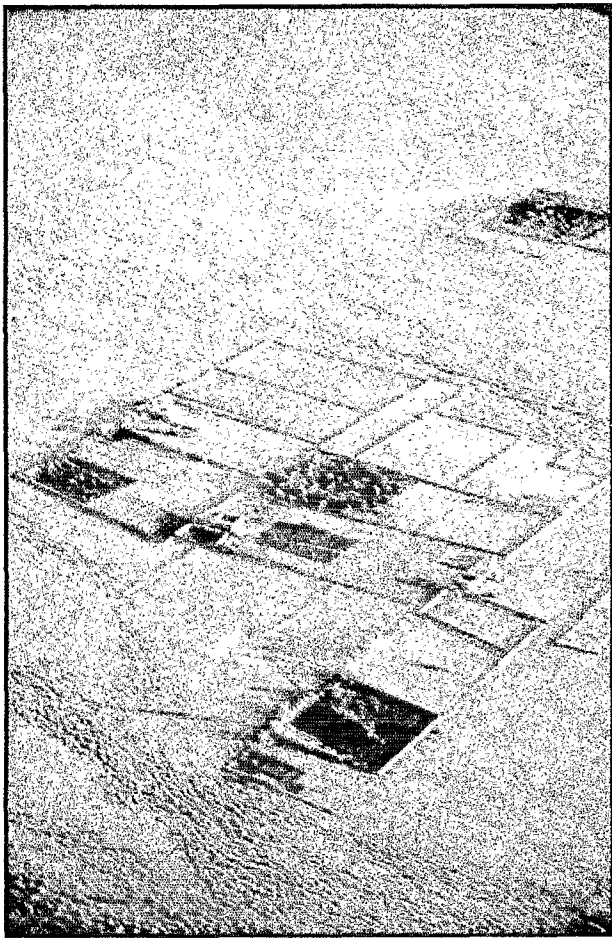


Photo 5 : L'agriculteur installe son exploitation de manière à profiter de l'irrigation naturelle par les eaux de ruissellement (réseau de chenaux).

Dans la palmeraie de Fezouata, ou ailleurs dans les zones arides, l'appropriation des terres de parcours s'impose à l'heure actuelle. Les

changements de mode de vie de la population de ces zones et l'évolution des modes d'exploitations nécessitent une contribution des pouvoirs publics, des services centraux et des organisations non-gouvernementales, à travers des instruments organisationnels et techniques aptes à atténuer les dégâts de ce phénomène. A long et à court termes, on n'avait pas encore réalisé un bilan précis des atouts et des contraintes de l'appropriation des terres des parcours.

Mais la compréhension des interactions entre les processus environnementaux et l'exploitation des ressources naturelles permet d'instaurer des modes d'utilisation rationnelle de ces ressources tenant compte des impacts écologiques et socio-économiques.

Dans la palmeraie de Fezouata, les données recueillies jusqu'à présent vont contribuer d'une part à l'identification des ressources-clés sur lesquelles se base l'appropriation des terres collectives, et d'autre part à la connaissance des stratégies des paysans pour l'exploitation de leur espace.

Les services centraux doivent tenir compte de la légalisation coutumière foncière, tout en équilibrant les rapports de force entre les groupes, car dans le cas contraire, l'utilisation de l'espace pastoral se ferait de façon anarchique. Dans ce cas, les paysans, mettant en œu-

vre de nouvelles stratégies, n'auront pas le temps de mesurer l'effet sur leur système d'exploitation d'un coût écologique probablement négatif.

Il est tout à fait essentiel de développer, parallèlement à l'appropriation des terres, des plans d'aménagement de l'espace faisant comprendre aux structures officielles et traditionnelles la vocation de chaque unité de paysage.

Les complémentarités entre le système oasien et le système agro-pastoral hors de la palmeraie doivent être relevées. La complémentarité doit essentiellement porter sur la production fourragère. Cette production pourrait rationaliser l'élevage extensif dans la zone.

Il est tout à fait évident que le rôle de l'État est d'une extrême importance, d'autant qu'il doit fournir les éléments d'orientation en matière foncière, ainsi qu'un cadre législatif et macro-économique (Thébaud, 1995) favorisant une meilleure sécurité foncière tout en respectant la diversité des situations régionales et locales.



Photo 6 : Fixation mécanique et biologique des dunes de sable qui menacent la palmeraie et les habitations.

Références

Dimanche P., Jaafar B., 1993. *Rapport de consultation sur la planification et l'utilisation des terres.* Rap 13. PROLUDRA GTZ/ORMVA Ouarzazate, Maroc.

Dimanche P., Jaafar B., 1994. *Rapport de consultation sur la planification et l'utilisation des terres.* Rap 19 PROLUDRA GTZ/ORMVA Ouarzazate, Maroc.

Ouhajou L., 1993. *Études des structures socio-*

spatiales du groupe cible. Rap.13 PROLUDRA GTZ/ORMVAO/Ouarzazate, Maroc.

Thébaud B., 1995. *Foncier, dégradation, des terres et désertification en Afrique : réflexion sur l'exemple du Sahel.* IIED Progr. zones arides London.

Yessef M., 1996. *Diagnostic des systèmes de production fourragère dans la cuvette de Fezouata.* Rap 32 PROLUDRA GTZ/ORMVA Ouarzazate, Maroc.